

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2011-25 du 14 septembre 2011 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : ETSK1130771S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération du conseil d'administration n° 2011-03 en date du 21 janvier 2011 approuvant la cession au LFB d'un bien immobilier désigné « Belfort », « Trévisé » et « d'Halluin » sis à Lille ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2005-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 août 2005 nommant M. Samuel VALCKE aux fonctions de directeur des affaires juridiques de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} septembre 2005,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Samuel VALCKE, directeur des affaires juridiques de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang les actes nécessaires à la vente du bien immobilier désigné « Belfort », « Trévisé » et « d'Halluin » sis à Lille.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait, en deux exemplaires, le 14 septembre 2011.

Le président de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM